

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE BRANCHEMENT
<p>La construction sera raccordée :</p> <p><input type="checkbox"/> A travers un nouveau branchement à construire sur le réseau de la rue : _____</p> <p>Date souhaitée pour le raccordement au réseau d'assainissement *: _____</p> <p>Choix du demandeur quant à la réalisation des travaux :</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisation par le service d'assainissement</p> <p><input type="checkbox"/> Réalisation sous la responsabilité du demandeur par une entreprise qualifiée (dans ce cas, compléter également l'annexe 1 du présent formulaire) sous contrôle du service d'assainissement**</p> <p><input type="checkbox"/> Au réseau d'assainissement privé existant rue : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Au branchement existant réutilisé après contrôle de son état (remis en état) / simple demande de déversement</p> <p>Existence d'une servitude :</p> <p><input type="checkbox"/> Le branchement récoltera les évacuations de plusieurs propriétés ou traverse une autre propriété via une servitude de passage</p> <p>(Joindre une copie de la servitude)</p>

* A minima deux mois après la réception du dossier complet

** Conformément au cahier des charges "réalisation de branchement neuf" disponible sur le site internet

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE(S) DEVERSEMENT(S) SOUHAITE(S)		
<input type="checkbox"/> Eaux usées (Domestiques ou assimilées)	<input type="checkbox"/> Eaux pluviales	<input type="checkbox"/> Eaux usées industrielles (Non domestiques)

<p>La construction est équipée des dispositifs suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Ouvrage de prétraitement des eaux usées (Séparateur à graisses, à hydrocarbures...)</p> <p><input type="checkbox"/> Dispositif d'assainissement individuel (fosse septique)</p> <p><input type="checkbox"/> Dispositif d'infiltration des eaux pluviales dans le sol (Noues, tranchées drainantes, puisard, bassin d'infiltration à ciel ouvert...)</p> <p><input type="checkbox"/> Dispositif de réutilisation des eaux de pluie dans le cadre du projet</p> <p><input type="checkbox"/> Dispositif de régulation du débit des eaux pluviales avant rejet au collecteur public</p> <p><input type="checkbox"/> Autre dispositif de gestion des eaux de pluie (toitures végétalisées...)</p>
--

<p>Mon dossier est adressé complet au service d'assainissement :</p> <p><input type="checkbox"/> La demande est accompagnée de l'ensemble des pièces nécessaires au traitement de mon dossier (cf. page suivante)</p> <p><input type="checkbox"/> Je déclare avoir pris connaissance du règlement du service public d'assainissement de Paris Ouest La Défense</p>
--

La demande doit être obligatoirement accompagnée des pièces suivantes :

Cette liste n'est pas exhaustive et le service assainissement peut demander toute autre pièce ou information qu'il jugera utile au regard de la demande transmise.

Une copie de l'arrêté du permis de construire ou de la déclaration préalable (lorsque la demande de branchement est consécutive à l'obtention d'une autorisation d'urbanisme) ;

Un plan de masse côté présentant :

- Les réseaux EU et EP séparatifs jusqu'en limite de propriété
- Les éventuels ouvrages particuliers (bassin de rétention, bac à graisse, séparateur à hydrocarbures, clapet anti-retour...)
- L'emplacement et la profondeur souhaités du regard de branchement sur la voie publique.

Un dossier complet de gestion des eaux pluviales comprenant :

- Une étude de perméabilité de sol
- Une fiche descriptive et un schéma des surfaces collectées où sont précisés la nature, la superficie et le coefficient de ruissellement de chaque surface,
- Une note hydraulique détaillant les techniques de gestion des eaux pluviales et leur dimensionnement
- Le volume de rétention, les plans et coupes de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales,
- Le débit de fuite et la fiche technique du dispositif de régulation des eaux pluviales.

- Les données de pluie à utiliser sont les suivants :

[Regles-techniques-eaux-pluviales_application_RDA_mai2022_.pdf \(hauts-de-seine.fr\)](https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/eau-et-assainissement/les-eaux-pluviales)

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/eau-et-assainissement/les-eaux-pluviales>

Veuillez compléter et signer la page 4 du présent formulaire, dans le cas où le demandeur souhaite réaliser les travaux de branchement sous sa responsabilité par une entreprise de travaux qualifiée.

Je m'engage

- À me conformer au règlement du service public d'assainissement de Paris Ouest La Défense.**
- À prendre acte que les travaux ne pourront commencer qu'après réception de l'avis favorable du gestionnaire des réseaux d'assainissement.**
- À verser, à la première demande de l'administration, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC ou PFAC-AD)) conformément à la délibération du Conseil territorial en vigueur.**
- À verser, à la première demande de l'administration, les sommes dues, si le branchement est réalisé par le service d'assainissement.**
- À joindre les documents demandés et répondre à toutes les sollicitations de l'administration.**
- Pour les activités industrielles, à transmettre au service assainissement annuellement mon bilan d'autosurveillance (janvier de l'année N+1)**

Fait à _____ Le _____	Visa précédé de la mention "lu et approuvé" (Signature et, cachet le cas échéant)
------------------------------	--

L'instruction de la demande de branchement sera réalisée sous un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet (hors rejets d'eaux usées industrielles). Attention, cette demande est à transmettre aux adresses mentionnées sur la demande en 2 exemplaires (version dématérialisée et version papier).

Cadre réservé à l'administration

Participation au financement pour l'assainissement collectif (PFAC ou PFAC-AD) :

Selon la délibération de l'EPT Paris Ouest La Défense n°96/2023 du 7 décembre 2023, le propriétaire doit régler, par paiement à la trésorerie publique, la Participation au Financement pour l'Assainissement Collectif (PFAC ou PFAC-AD). Pour 2024, le montant est de 11,44 € par m² de surface de plancher. Ce montant est révisé à la hausse annuellement au 1^{er} janvier de chaque année. Il pourrait être multiplié par un coefficient de modération en fonction de l'activité générant les eaux usées.

Compte tenu de la déclaration de surface, le montant de la PFAC ou PFAC-AD est estimé à €.

Sur la partie conception :	Le	Signature et cachet
<input type="checkbox"/> Avis favorable		
<input type="checkbox"/> Avis défavorable		

**ANNEXE 1 : REALISATION DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT SOUS
LA RESPONSABILITE DU DEMANDEUR PAR UNE ENTREPRISE QUALIFIEE**

CONFORMEMENT AU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DE PARIS OUEST LA DEFENSE, LE DEMANDEUR
S'ENGAGE

AVANT LES TRAVAUX :

- ▶ À joindre à la présente demande les qualifications en matière d'assainissement de l'entreprise exécutant le raccordement (qualifications FNTF ou équivalentes) ;
- ▶ À informer le service d'assainissement de toute sous-traitance ;
- ▶ À se conformer strictement au règlement d'assainissement et aux prescriptions du service assainissement décrites dans le cahier des charges "branchement neuf" disponible sur le site de POLD à cette adresse :
[Cahier des charges pour la réalisation des branchements neufs au réseau d'assainissement territorial \(parisouestladefense.fr\)](http://parisouestladefense.fr)
- ▶ À joindre à la présente demande un plan d'exécution de la partie publique du branchement et un descriptif détaillé des travaux à réaliser (ou devis des travaux) ;

PENDANT LES TRAVAUX :

- ▶ À ne démarrer les travaux qu'après avoir obtenu une autorisation de travaux de Paris Ouest La Défense et une permission de voirie du gestionnaire de la voie concernée (ville, Département des Hauts-de-Seine) ;
- ▶ À informer le service d'assainissement du démarrage effectif des travaux de branchement au plus tard 5 jours ouvrés avant, et une fois le branchement effectué avant remblaiement de la tranchée pour une visite de conformité ;

A L'ISSUE DES TRAVAUX :

- ▶ À fournir au service assainissement dans les 30 jours suivant la réalisation du branchement les pièces suivantes :
 - Un plan de récolement du branchement,
 - Un test de compactage au pénétromètre dynamique jusqu'au radier de la conduite de branchement,
 - Une inspection télévisée du branchement réalisée depuis le collecteur principal afin de pouvoir apprécier la qualité du piquage.
- ▶ À ne pas mettre en service le branchement sans disposer d'une autorisation de déversement de la part du service assainissement.

LE DEMANDEUR (propriétaire de la construction obligatoirement)

Je soussigné, Nom _____ Prénom _____
Souhaite confier la réalisation du branchement de la construction située _____
_____ à l'entreprise ci-dessous Visa (signature, cachet, etc...)

L'ENTREPRISE DE TRAVAUX

Je soussigné, Nom _____ Prénom _____
Agissant en qualité de : _____
Téléphone ou adresse mail : _____
Pour le compte de l'entreprise : _____
Dont le siège social est situé : _____
Déclare avoir pris connaissance des prescriptions techniques applicables à la réalisation de branchement sur le réseau d'assainissement de Paris Ouest La Défense.

Visa (signature, cachet, ...)

Fait à _____ Le _____

Ces travaux seront réalisés sous la responsabilité du demandeur. En cas de malfaçon, le propriétaire de la construction sera mis en demeure d'apporter les corrections nécessaires à la levée des réserves pour permettre la remise d'ouvrage à Paris Ouest La Défense. Passé le délai imparti, le service assainissement exécutera d'office, et aux frais du propriétaire, les travaux de mise en conformité du branchement.